

5 au 9 mars 1969

50^e anniversaire des États généraux du Canada français

Jusqu'en 1960, les Canadiens français formaient des communautés dispersées à travers l'Amérique, mais soudées par une langue, une religion catholique, des coutumes et une origine française communes. De Saint-Boniface à Moncton, en passant par Québec et Sudbury, c'est tout un réseau d'associations, de journaux, d'entreprises et de coopératives qui, tous plus ou moins liés à l'Église catholique, fédéraient ces communautés au milieu d'une mer d'anglophones. Que les Canadiens français soient surtout concentrés au Québec ne conférait pas à la Belle Province une vocation spéciale, et encore moins le droit de se séparer du reste de cette francophonie canadienne.



Pourtant, la Révolution tranquille fait tout basculer. Une nouvelle identité québécoise émerge autour du fait français, bien sûr, mais tout autant en prenant appui sur un territoire national clairement défini, celui du Québec. Les Québécoises et les Québécois se sont graduellement défaits de leur appartenance ethnolinguistique et religieuse pour ne retenir que la dimension juridique, celle de citoyennes et citoyens du Québec. Ce sont donc les nationalistes québécois qui convoquent les francophones du Canada entier à des États généraux afin de mettre cartes sur table et de débattre ensemble de leur avenir constitutionnel.

L'idée de ces États généraux du Canada français, trois grandes assises tenues à Montréal entre 1966 et 1969, est lancée par la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec, conjointement avec l'Ontario. Les premières assises, en novembre 1966 à l'Université de Montréal, visent surtout à dresser la liste des sujets abordés, dont l'épineuse question de la place du Québec dans le Canada. L'année suivante, en novembre 1967, 1700 délégués, dont 400 de l'extérieur du Québec, sont massés à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place

des Arts. Jacques-Yvan Morin qui préside l'événement déclarera plus tard : « On n'avait jamais vu un rassemblement d'une telle ampleur, aussi représentatif de ce qu'il faut bien appeler les forces vives de la nation, et il n'y en a jamais eu d'autre depuis. »

L'importance de cette assemblée vient du fait qu'on doit y débattre d'une proposition affirmant le droit à l'autodétermination du Québec, déclaré « territoire national et milieu politique fondamental de la nation canadienne-française ». Une telle proposition allait à l'encontre des conceptions de l'époque, car malgré une assimilation galopante et la discrimination dont ils sont victimes dans les provinces anglophones, les francophones hors Québec souhaitaient toujours se voir partout chez eux au Canada, d'un océan à l'autre. La proposition divise donc profondément les délégués. Ceux du Québec l'appuient à 98 % et ceux de l'Acadie à 52 %. À l'instar des Québécois, les Acadiens avaient aussi développé un fort sentiment d'appartenance envers un territoire national, au nord du Nouveau-Brunswick. En revanche, les délégués des autres provinces votent massivement contre la proposition et se sentent dès lors abandonnés par leurs compatriotes du Québec. Ils devront dorénavant accepter d'évoluer dans un espace national dont le centre est le Québec et en particulier Montréal, véritable capitale culturelle de l'Amérique française. Les dernières assises des États généraux ont lieu en mars 1969 à l'Hôtel Reine Élisabeth. Les délégués adoptent notamment une résolution prévoyant la création d'une assemblée constituante afin de rédiger une nouvelle constitution pour le Québec.

Il y a aujourd'hui cinquante ans, les Québécois renonçaient à une identité basée sur la race et la religion pour désormais se désigner en tant que nation francophone à part entière, occupant un territoire précis d'où l'État national du Québec allait pouvoir faire rayonner le fait français partout en Amérique

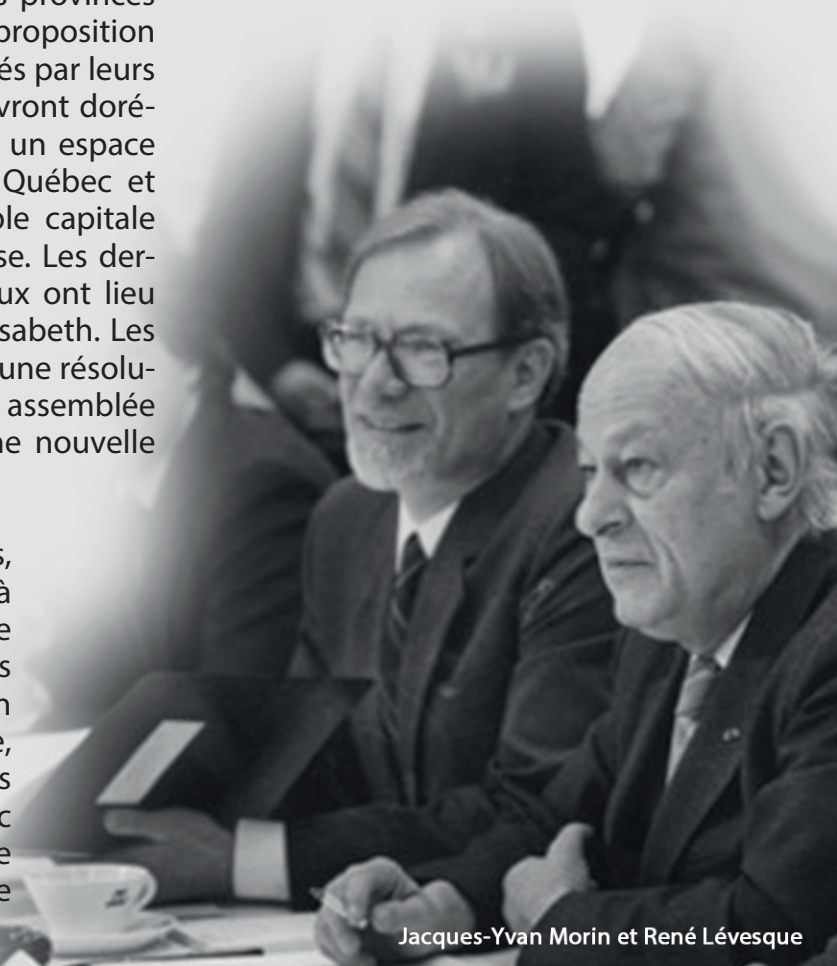
du Nord. Peu après la clôture des États généraux, la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, prend officiellement position « en faveur de la souveraineté politique totale du Québec ». L'organisation change ensuite sa dénomination pour désormais s'appeler Mouvement national des Québécoises et Québécois (MNQ, 1972). Elle affirmait de la sorte son caractère laïc, non confessionnel, et résolument québécois.

Pour en savoir plus :

Michel SARRA-BOURNET, et Lucien BOUCHARD, « Au-delà de la rupture entre les francophonies canadienne et québécoise » dans Marcel Martel (dir.), *Les États généraux du Canada français : trente ans après*, Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, 1998, p. 245-260.

Rosaire MORIN, « Les États généraux du Canada français », *L'Action nationale*, 80, 6 (1990) : 799-815.

Texte : Gilles Laporte



Jacques-Yvan Morin et René Lévesque

PRÉSENTATEUR OFFICIEL

QUÉBECOR



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

**ACCENT
BLEU**
DU QUÉBEC
accentbleu.quebec